

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 11 février 2019

n°6

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (67) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, JM. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTIER.

POUVOIRS (15) : I. BARREAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
E. AZIHARI mandante a pour mandataire M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire AF. BOURAT
P. MIS mandant a pour mandataire JM. MEUNIER
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire H. PREHER
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
J. DUMAS mandant a pour mandataire F. BRAUD
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire B. ROUSSENQUE
C. FARINEAU mandante a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
B. de COURRÈGES mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ
Y. BOINOT mandant a pour mandataire M. GODET
G. MICHAUD mandant a pour mandataire P. BARAUDON
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (10) : M. MÉTAIS, E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, B. MORIN, F. MERCHADOU, ML. CHABOT, F. REBY, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : DSP village vacances de Vouneuil-sur-Vienne – Avenant n°1

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dispose depuis 2001 d'un village vacances situé à Vouneuil-sur-Vienne. Cet hébergement touristique est exploité par la ligue de l'enseignement 86, dans le cadre d'une délégation de service public de 10 ans. Le contrat de DSP arrive à son terme en décembre 2020. Afin de pouvoir bénéficier de délais d'étude et d'expertise pour s'engager sur le devenir de cet équipement touristique structurant, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault souhaite disposer d'un délai supplémentaire. Aussi, la signature d'un avenant d'un an est nécessaire.

* * * * *

VU les articles L22-21-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à l'autorisation de signature par le président des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue de besoin et du montant prévisionnel du marché.

VU les articles 67 et 68 décret 2016 – 360 relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU 3.I.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 11 février 2019

n°6

page 2/2

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le représentant de la communauté d'agglomération à signer un marché,

VU l'avis favorable de la commission de délégation des services publics locaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger d'un an la convention de délégation de service public signée avec la ligue de l'enseignement 86,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

Les recettes de ce marché seront imputées sur la ligne budgétaire 95.15/752/4430.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

11 4 FEV 2019

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

